

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE CAYENNE**

-----  
**SERVICE DES AFFAIRES FAMILIALES**  
-----

**Requête au juge aux affaires familiales  
EN FIXATION OU MODIFICATION DES MESURES CONCERNANT  
UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS**

-accueil les lundi, mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures  
-accueil le jeudi matin de 10 heures à 12 heures  
**15 avenue du Général DE GAULLE - 97300 CAYENNE**

Vous souhaitez obtenir la **fixation** ou la **modification** des conditions d'exercice de l'autorité parentale, du droit de visite et d'hébergement, de la pension alimentaire ou de la résidence habituelle de vos enfants.

Vous devez saisir le Juge aux affaires familiales :

- du lieu où se trouve la résidence de la famille,
- si les parents vivent séparément, le juge du **lieu de résidence du parent avec lequel réside habituellement les enfants mineurs** en cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, ou du lieu de résidence du parent qui exerce seul cette autorité,
- lorsque le litige porte seulement sur la pension alimentaire, la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, la contribution aux charges du mariage, ou la prestation compensatoire, le juge compétent peut être celui du lieu où réside l'époux créancier ou le parent qui assume à titre principal la charge des enfants, même majeurs.

**DEMANDEUR (vous) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Votre nationalité : \_\_\_\_\_  
Votre adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**DÉFENDEUR (l'autre parent) ou DEUXIÈME DEMANDEUR (en cas de requête conjointe)**

S'agit-il d'une requête conjointe?                       OUI                       NON

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse actuelle (ou dernière adresse connue) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

## ENFANTS(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE

Prénom et nom de l'enfant	Date et lieu de naissance	L'enfant habite chez le père/la mère/ ailleurs?

## VOTRE DEMANDE :

Vous demandez au juge aux affaires familiales **de fixer ou modifier les mesures concernant** : *(Cocher la (les) case(s) utile(s))*

### **1- L'autorité parentale :**

Vous souhaitez que l'autorité parentale soit :

- exercée en commun par les deux parents  
 exercée exclusivement par le père  exercée exclusivement par la mère

*Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **2- La résidence habituelle du ou des enfants :**

Vous souhaitez qu'elle soit fixée :

- chez le père  chez la mère  de manière alternée

*Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons et les modalités souhaitées:*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **3- le droit de visite et d'hébergement :**

Pour le droit de visite et d'hébergement, vous souhaitez :

- La mise en place ou la modification d'un droit de visite et d'hébergement au profit :  
 du père  de la mère

selon des modalités :

- classiques (un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires)  
 à distance : si vous même et l'autre parent vivez dans des départements différents  
 uniquement un droit de visite à la journée  
 chez un tiers  dans un lieu neutre  autre - à préciser : \_\_\_\_\_

La suppression du droit de visite et d'hébergement existant au profit  du père  de la mère

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**4- la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants (pension alimentaire):** Vous demandez:

la fixation d'une contribution à l'entretien de(s) enfant(s) : à la charge  du père  de la mère

⇒ d'un montant de \_\_\_\_\_ € par mois et par enfant (soit \_\_\_\_\_ € au total)

la suppression ou  la suspension, de la contribution fixée actuellement à \_\_\_\_\_ € par mois et par enfant

la modification de la contribution qui est fixée aujourd'hui à la somme de \_\_\_\_\_ € par enfant et par mois et que vous souhaiteriez voir désormais fixée à la somme de \_\_\_\_\_ € (par enfant et par mois).

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**VOTRE SITUATION :**

Veillez remplir ce tableau pour exposer votre situation financière

Ressources	Charges
Profession : Salaire :	Loyer : Crédits immobiliers:
Allocation familiales RSA :	Autres crédits :
Autres :	Autres :

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Signature du ou des demandeur(s) :**

## PIÈCES À FOURNIR

Documents que vous devez obligatoirement verser avec votre requête :

1) **1 copie (+ l'original) de la présente requête** dûment remplie, datée signée.

Pièces à fournir en 1 exemplaire:

2) copies intégrales de l'acte de naissance de chacun de vos enfants daté de moins de 3 mois

3) copie du livret de famille

4) copie intégrale de l'acte de naissance et pièce(s) d'identité du(des) demandeur(s)

5) *le cas échéant*, copie de toute décision de justice précédemment rendue vous concernant, concernant votre mariage ou la situation de vos enfants émise par le Juge des enfants, le Juge des affaires familiales ou toute autre juridiction,

6) copie d'un justificatif de votre domicile (quittance EDF, loyer, téléphone, attestation d'hébergement) et des justificatifs de vos ressources et charges (notamment le dernier avis d'imposition ou de non imposition, la dernière déclaration de revenus, vos 3 derniers bulletins de salaire + bulletin de salaire du mois décembre précédant la requête, attestation POLE EMPLOI, CAF datés de moins de 3 mois, justificatif de loyer, justificatifs des crédits...),

7) *le cas échéant*, le document signé et daté (joint en annexe de cette requête) attestant de votre consentement à la transmission ,par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal.

**\* Les documents produits en langue étrangère, doivent obligatoirement avoir été traduits en français par un traducteur assermenté**

***Avertissement : Vous devez vous présenter en personne à l'audience du Juge qui vous adressera au préalable une convocation écrite ou électronique à l'adresse que vous avez indiqué sur votre requête.***

***Cependant, si vous souhaitez être assisté(e) d'un avocat et si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez solliciter le bénéfice de l'aide juridictionnelle en vous adressant au bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance.***

***Vous pouvez vous présenter seul(e) à l'audience du juge : l'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire. En cas de changement d'adresse, après le dépôt de votre requête, vous devez envoyer votre nouvelle adresse au Tribunal sinon votre demande peut être définitivement rejetée.***

**VOTRE CONSENTEMENT CONCERNANT LA TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
DES AVIS ADRESSÉS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL**

J'accepte que les avis utiles à la présente procédure me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante :

① \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

② \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

(Si requête conjointe)

Je suis informé que mon consentement **peut être révoqué à tout moment** par déclaration orale au greffe du service des affaires familiales ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au même service.

J'ai bien noté qu'en cas de demande de révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, ma révocation prendra effet à compter de la réception du courrier par le greffe.

J'ai bien noté que je dois signaler au service saisi de mon affaire tout changement d'adresse de messagerie. J'ai bien noté que je dois signaler au même service toute circonstance ne me permettant pas de consulter ma boîte mail de manière durable. Dans ce cas, je sais qu'il m'est recommandé de révoquer mon consentement.

*Article 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction. Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.\**

\* En cas de demande de révocation, vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire de « Consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe » sur <http://www.justice.fr> (recherche par mots-clés) ou retirer ce formulaire au greffe de la juridiction que vous avez saisie. Ce formulaire, rempli par vos soins, pourra être déposé au greffe ou adressé au greffe par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

① Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

② Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts. (En cas de requête conjointe)

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Signature du ou des demandeur(s) :**